

SECTIONNES POSSIBLES EN :**FOOTBALL ET
BASKETBALL****ATHLÉTISME ET
VOLLEYBALL****SECONDE****SECONDE**

PUIS

ET/OU

PREMIÈRE**PREMIÈRE**

PUIS

ET/OU

TERMINALE**TERMINALE****Pas de notation mais une
appréciation de l'éducateur**

La Section Sportive Scolaire est une structure d'initiative locale ouverte aux classes de Seconde, Première et Terminale offrant aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu tout en suivant une scolarité normale. Elle contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire. **La coordination de la section est assurée par un enseignant d'EPS du lycée Jean XXIII.**

**FOOTBALL**

- Les entraînements sont assurés par un éducateur du VHF (club partenaire).
- Elle respecte en tous points le cahier des charges imposé par la Ligue de l'Atlantique de Football.
- Section soumise à sélection

**BASKETBALL**

- Les entraînements sont assurés par un éducateur du LHVB (club partenaire).
- Les élèves doivent être licenciés à la FFBB pour la saison en cours.
- Section soumise à sélection.

.../...



ATHLÉTISME

- Les entraînements sont assurés conjointement par des cadres fédéraux de l'ABV (club partenaire) et du Comité Départemental grâce à une convention.
- Les élèves n'ont pas besoin d'avoir une licence FFA.
- Section ouverte à tout élève intéressé.



VOLLEYBALL

- Les entraînements sont assurés par un éducateur de l'EHVB (club partenaire).
- Les élèves n'ont pas besoin d'avoir une licence FFVB.
- Section à capacité d'accueil limitée.

POURQUOI CHOISIR

CET ENSEIGNEMENT FACULTATIF ?

- **Progresser et être valorisé** dans son sport de prédilection.
- Atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.
- Former de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants.